



**Propositions de Garanties d'emprunts-
Organismes de construction - Société
Foncière d'Habitat et Humanisme**

Rapport n° CP/2017/255

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour l'acquisition de logements situés à Dambach-la-Ville.

Société Foncière d'Habitat et Humanisme

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'une garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

Dans ce cadre, la Commission Permanente du Conseil Départemental réunie le 3 mars 2017 a approuvé la convention d'objectifs à conclure entre le Département et la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat jusqu'au 31 décembre 2017.

La Société Foncière d'Habitat et Humanisme sollicite la garantie du Département, à hauteur de 100%, pour un emprunt PLAII (prêt locatif aidé d'intégration) d'un montant de 270 000€ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition de 4 logements situés Les Prés Fleuris à Dambach-la-Ville.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'accorder la garantie du Département à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 270 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération.

- approuve par ailleurs les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 30/05/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY